



Fiche abusivement a la banque de france

Par **stefkarcher**, le **22/01/2013** à **19:07**

Bonjour, suite a une separation datant de 2010, j'ai fais une demande de desolidarisation d'un compte commun avec mon ancien compagnon.

J'ai remplis tous les documents necessaire aupres de ma banque et envoye toutes les informations demandees.

Le meme jours afin de pouvoir continuer a fonctionne vis a vis de mes factures, j'ai donc ouvert un autre compte cette fois si a mon nom.

La banque a laisse mon ancien compagnon la possibilite d'utiliser le dit compte joint, sans jamais lui reclamer les papiers ni la signature pour faire aboutier la demande de separation. Aujourd'hui il ce retrouve a decouvert sur ce compte et la banque me place moi aussi en interdit bancaire et donc a bloque le 2eme compte qui est ouvert a mon nom seul.

Apres m'etre rendu sur place je me vois informe que je suis a fiche banque de france et que mon compte personnel est bloque alors que je ne fais plus de transactions avec l'ancien compte joint depuis maintenant 2 ans.

Je ne peux meme pas passer par une aide en ligne payante parce que ma carte est elle aussi bloquee.

Pourriez vous me dire comment regler ce probleme, vers qui puis-je me tourner, si je dois porter plainte contre ma banque ou contre mon ex...

J'esperes avoir de vos nouvelles bientot je suis vraiment desespere, avec 2 enfants a charge et une penssion alimentaire qu'il ne me verse meme pas.

bonne reception, cordialement,
Stefanie K